



No de résolution
ou annotation

6947-05-2019

6948-05-2019

6949-05-2019

6950-05-2019

6951-05-2019

6952-05-2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 6 mai 2019, à 19h30, à la salle communautaire.

Sont présents (es) : Mesdames Annie Laliberté et Myriam Chapdelaine, Messieurs Michel Boisvert, Joël Pelletier et Stéphane Cournoyer.

Est absent : M. Yan Bussièrès

M. Gilles Salvas, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorier est également présente.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Joël Pelletier, secondé par M. Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, ce avec les modifications apportées.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Mme Myriam Chapdelaine, secondé par Mme Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 1^{er} avril 2019 et ce sans modification.

ADOPTÉ

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de M. Michel Boisvert, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés:

Comptes: 191 707.35\$

Salaires : 15 281.41\$

Total 206 988.76\$

ADOPTÉ

RAPPORT MRC

M. le maire nous fait un compte rendu de la réunion de la MRC

RAPPORT DES COMITÉS

M. Gilles Salvas et M. Stéphane Cournoyer nous informent qu'il a assisté à la réunion de la RIARY

M. Joël Pelletier nous informe que la 3^e édition de course aura lieu le 14 septembre prochain et que les informations suivront dans les mois à venir.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

A) APPUI D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC, CONCERNANT L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE DU LOT 4 669 130, PROPRIÉTÉ DE FERME LATRAVERSE ET FILS S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse, Madame Émilie D. Latraverse, souhaite acquérir de la Ferme Latraverse et fils S.E.N.C. le lot 4 669 130 d'une superficie totale de 0,61146 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse souhaite utiliser le lot 4 669 130 à des fins autres qu'agricole, soit plus précisément dans le but d'y construire une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE les lots voisins sont actuellement utilisés à des fins autres qu'agricole;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a aucun bâtiment d'élevage dans un rayon de plus de 500 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté n'influencera pas de façon majeure l'homogénéité de la communauté, de l'exploitation agricole et n'aura pas d'impact négatif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation projetée est conforme à la réglementation de la municipalité de Saint-Robert;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Il est proposé par M. Joël Pelletier
Secondé par M. Stéphane Courmoyer
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es)

Que le Conseil municipal de Saint-Robert soutient la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ, visant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 4 669 130.

ADOPTÉ

B) ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION D'APPUI DE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC, CONCERNANT L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 667 987 PROPRIÉTÉ DE FERME COMPTOIR RICHELIEU INC. À LA FERME LIBERT ET CARTIER ENR.

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Libert et Cartier Enr. prévoit acquérir de Ferme Comptoir Richelieu Inc. une partie correspondant à une superficie de 3,36 hectares du lot 4 667 987;

CONSIDÉRANT QUE les 3,36 hectares visés par la demande sont actuellement en culture et loués à la ferme Libert et Cartier ENR;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Libert et Cartier Enr. est propriétaire du lot 4 667 991, contigu au lot visé par la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de nature agricole demeure le même;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation d'une partie du lot 4 667 987 n'influencera pas l'homogénéité de la communauté, de l'exploitation agricole et n'aura pas d'impact négatif sur l'agriculture ainsi que sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation projetée est conforme à la réglementation de la municipalité de Saint-Robert;

Il est proposé par Mme Myriam Chapdelaine
Secondé par M. Joël Pelletier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es)

Que le Conseil municipal de Saint-Robert soutient la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ, concernant l'aliénation d'une partie du lot 4 667 987 propriété de Ferme Comptoir Richelieu Inc. à la Ferme Libert et Cartier ENR.

ADOPTÉ

C) DEMANDE DE PARRAINAGE 17^E ÉDITION « ABÉCÉDAIRES » - BIOPHARE

Le Biophare réalise présentement sa grande activité culturelle et éducative auprès de toutes les écoles. Cette 17^e édition porte le titre de « Abécédaires » s'adressant spécifiquement aux élèves de 5^e et 6^e année, l'activité implique trente (34) élèves de l'école Mgr Prince.

Considérant que trente-quatre (34) élèves de Saint-Robert verront ainsi leurs peintures exposées sur la rampe de la promenade du parc Regard-sur-le-Fleuve du début du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'octobre, nous offrons à la Municipalité l'opportunité de parrainer toutes les peintures des élèves de Saint-Robert qui ont participé au projet, et ce, comme plusieurs municipalités de la MRC le font à chaque année. Le coût d'un parrainage est établi à 10\$ / chacun.

Sur proposition de M. Michel Boisvert, secondé par M. Stéphane Courmoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de parrainer le projet et de contribuer financièrement au projet pour la somme de 340\$ tel que demandé.

ADOPTÉ

D) DEMANDE DE MATHILDE ET JULIANNE BOISVERT

Mmes Mathilde et Julianne Boisvert demande à la municipalité de voir à solidifier le pont d'accès à la piste cyclable sur la rue Rochefort.

L'inspecteur municipal verra à solidifier le pont lors des travaux d'un ponceau sur la piste cyclable.



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

DÉPÔT ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Sur proposition de Mme Myriam Chapdelaine, secondé par M. Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le dépôt du rapport financier et l'audit au 31 décembre 2018 préparé par FBL SENC et que les documents sont accessibles au bureau municipal pour consultation ou photocopie moyennant des frais exigibles selon la loi.

ADOPTÉ

6954-05-2019

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
#406-2019 RÉGISSANT LA CONSTRUCTION D'ACCÈS À LA VOIE
PUBLIQUE, LA FERMETURE DES FOSSÉS ET LE DRAINAGE DES
EAUX VERS LES FOSSÉS

M. Joël Pelletier donne avis de motion sur le règlement #406-2019 régissant la construction d'accès à la voie publique, la fermeture des fossés et le drainage des eaux vers les fossés.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 455 du CM, copie d'un projet de règlement est jointe en annexe du présent avis et remis à chaque membre du conseil et disponible au public.

6955-05-2019

ADOPTION D'UNE PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET
L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE
L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le projet de loi 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c.27) (ci-après appelée la « Loi »), sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (CM), la MUNICIPALITÉ doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat à la suite d'un appel d'offres public ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal d'un appel d'offres public;

Sur proposition de M. Stéphane Cournoyer, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Robert adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution de contrats.

La présente procédure entre en vigueur le 25 mai 2019.

Dès son entrée en vigueur, la Municipalité la rend, conformément à l'article 938.1.2.1 CM accessible en tout temps en la publiant sur son site internet.

ADOPTÉ

6956-05-2019

NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA
PROCÉDURE ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE
CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION DE CONTRATS

Sur proposition de Mme Annie Laliberté, secondée par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de nommer la directrice générale pour appliquer la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats.

ADOPTÉ

6957-05-2019

ACTIVITÉS ADMQ 2019 – DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sur proposition de M. Michel Boisvert, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à participer au colloque de zone qui aura lieu le 12 septembre 2019 à Dunham au coût de 175\$ + les frais inhérents.

ADOPTÉ

6958-05-2019

AUTORISATION PAIEMENT HEURES ACCUMULÉES 2016-2017 –
DIRECTRICE GÉNÉRALE SELON ENTENTE ÉTABLIE

Sur proposition de M. Joël Pelletier, secondé par Mme Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'autoriser le paiement des heures accumulées de la directrice générale et ce pour les années 2016-2017 selon l'entente établie.

ADOPTÉ



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

ABROGÉ LA RÉOLUTION NO 6213-06-2016 CONCERNANT L’AFFICHAGE POUR LES DÉROGATIONS MINEURES

No de résolution
ou annulation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait pris l’habitude de publier l’avis dans un journal local distribué sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour déposer un dossier aux membres du conseil sont hors du commun et créent des délais supplémentaires au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n’a pas l’obligation d’afficher dans un journal car selon l’article 145.6 de la LAU l’affichage doit se faire selon la loi qui régit celle-ci et que la municipalité est régie par le code municipal;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Stéphane Courmoyer, secondé par M. Michel Boisvert et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) que la municipalité abroge la résolution 6213-06-2016 et s’en tienne à l’article de loi sur la LAU soit :

L’article 145.6 de la LAU prévoit que l’affichage doit se faire aux trois (3) endroits désignés, soit le bureau municipal, l’église et le site web;

ADOPTÉ

6960-05-2019

MODIFICATION RÉOLUTION NO 3511-01-2009 CONCERNANT LE TAUX HORAIRE POUR TRAVAUX D’ENTRÉE D’EAU

Sur proposition de M. Michel Boisvert, secondé par Mme Annie Laliberté et résolu à l’unanimité des conseillers présents(es) de modifier la résolution no 3511-01-2009 en mentionnant que le taux horaire pour des travaux d’entrée d’eau, sera le taux horaire en vigueur + déduction à la source (DAS) applicable.

ADOPTÉ

6961-05-2019

ENGAGEMENT PERSONNEL – CAMP DE JOUR 2019

Sur proposition de M. Stéphane Courmoyer, secondé par Mme Myriam Chapdelaine et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) d’embaucher Mme Annabelle Ross, animatrice en chef et Mmes Rosalie Nadeau, animatrice du camp de jour pour la période 25 juin au 16 août 2019 et ce selon les ententes établies.

De plus, Vickie fait une recommandation au conseil municipal de commencer à former des jeunes pour la relève et nous aurions cette année deux candidates, soit Coralie Lebel et Laurie Pelletier qui travailleront lors des sorties ou bien à la demande, le taux horaire applicable sera le salaire minimum en vigueur.

Elles travailleront sous la supervision de Mme Vickie Larouche et Mme Myriam Chapdelaine et Annie Laliberté, conseillères responsables du camp de jour 2019.

ADOPTÉ

6962-05-2019

AUTORISATION D’UN PANNEAU QUATRE (4) FACES - MARTECH

Sur proposition de M. Joël Pelletier, secondé par Mme Annie Laliberté et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) d’autoriser l’achat d’un panneau quatre (4) faces de la compagnie Martech et ce aussitôt que nous aurons l’autorisation de la fabrique pour l’installation.

Le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ledit bail ou entente de location après vérification.

ADOPTÉ

6963-05-2019

DÉROGATION MINEURE #74-2019 – 18 RUE ROCHEFORT

Après étude du compte rendu du comité consultatif d’urbanisme, relativement à la demande de dérogation mineure portant le numéro 75-2019, pour le 18, rue Rochefort à Saint-Robert, lot 4 667 232, visant à permettre la construction d’un garage annexé à l’abri d’auto déjà existant, qui ne respecterait donc pas la distance minimale d’un (1) mètre devant être laissée libre entre deux bâtiments accessoires tel que prescrit par l’article 175 du chapitre 6 du règlement de zonage #356-2011.

N’ayant enregistré aucune demande de la part des contribuables, il est proposé par M. Stéphane Courmoyer, secondé par Mme Myriam Chapdelaine, et résolu à l’unanimité des conseillers (ères) d’accepter ladite dérogation, soit la réduction de la marge de recul d’un (1) mètre à 0 mètre entre l’abri d’auto et le garage projeté.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

6965-05-2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

ENTRETIEN GAZON TERRAIN OMH ST-ROBERT

Sur proposition de M. Joël Pelletier, secondé par M. Michel Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'employé municipal à exécuter la tonte de gazon sur le terrain de l'OMH St-Robert et ce pour un coût annuel de 1 250\$ qui sera facturé à l'OH Pierre-De Saurel

Ce coût sera réévalué pour l'an prochain.

ADOPTÉ

OPTION RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Considérant que le contrat de déneigement est à échéance;

Considérant que le contrat octroyé était de trois (3) années avec une option de renouvellement de deux (2) ans (rés : 6210-06-2016);

Considérant que le conseil municipal est satisfait des services de Groupe Horizon (rés : 6876-01-2019);

Considérant que le conseil municipal désire exercer son droit d'option de renouvellement de (2) ans et ce avant le 9 mai;

Sur proposition de M. Joël Pelletier, secondé par Mme Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité désire exercer son droit d'option de renouvellement de deux (2) ans pour le contrat de déneigement, soit :

2019-2020 129 500.00\$ + taxes
2020-2021 129 500.00\$ + taxes

De plus, comme le stipule le devis, le chemin Saint-Robert entre la rue Principale et la route 132 doit être entretenu selon les exigences du Ministère des Transports.

ADOPTÉ

6966-05-2019

POLITIQUE DE LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ET TAUX APPLICABLES

Considérant que la municipalité adopte, par sa politique, la règle de la tolérance zéro à l'égard de la violence;

Considérant que la municipalité doit adopter une politique pour ;

Sur proposition de Mme Myriam Chapdelaine, secondée par M. Stéphane Courmoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil de la municipalité de Saint-Robert :

- Adopte la Politique de location d'équipements et taux applicables et ce seulement entre les municipalités et/ou Régies;
- Désigne la directrice générale et l'inspecteur municipal pour l'application de la politique.

ADOPTÉ

6967-05-2019

PAIEMENT FACTURE LES ENT. D'ÉLECTRICITÉ D.A. INC. – LUMIÈRES LED

Sur proposition de M. Michel Boisvert, secondé par M. Stéphane Courmoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement de la facture #9385 au montant de 8 249.85\$ taxes incluses pour le changement de 18 lumières au LED sur la rue Principale.

ADOPTÉ

6968-05-2019

APPROBATION ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018 – RIARY

Sur proposition de M. Joël Pelletier, secondé par Mme Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver les états financiers au 31 décembre 2018 de la Régie Intermunicipale Aqeduc Richelieu-Yamaska.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes



6970-05-2019
ou annotation

6970-05-2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

CORRESPONDANCES

DIVERS (aucun sujet)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 H 05, M. Joël Pelletier propose la levée de l'assemblée.

M. Gilles Salvas, maire

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

Nathalie Lussier,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

6 mai 2019